



NOHALTEGKEETSROT

Rapport d'activités 2020¹

*Ses missions
Son fonctionnement
Ses membres*

*Organisation des travaux
Réunions*

*Réflexions et échanges de vues
Prises de position et Avis
Conférence
Activités au niveau européen*

Annexes :

- *Prise de position « Répliquer au Covid-19: renforcer la résilience sociale, économique et environnementale »*
- *Prise de position relative au transport ferroviaire international de voyageurs*
- *Rapport sur l'empreinte écologique du Luxembourg*

Pour plus d'informations :

www.csdd.lu

www.aktioun-nohaltegkeet.lu

¹ Le 14 juillet 2021, les membres Conseil supérieur pour le développement durable ont approuvé le présent rapport en exécution de l'article 4 point 5 de la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable.

Ses missions

Les missions du Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) sont définies par l'article 4 de la loi du 25 juin 2004. Selon ce dernier, le Conseil supérieur agira en tant que forum de discussion sur le développement durable. Il proposera des recherches et études dans tous les domaines ayant trait au développement durable. Il établira des liens avec les comités comparables des pays membres de l'Union Européenne. D'autre part, il suscitera la participation la plus large des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens à la réalisation de ces objectifs. Enfin, il émettra des avis sur toutes mesures relatives à la politique nationale de développement durable prises ou envisagées par le Gouvernement, notamment sur le plan national pour un développement durable et sur l'exécution des engagements internationaux du Luxembourg.

Le CSDD remplit les missions visées ci-dessus de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement.

Son fonctionnement

Le Conseil supérieur pour le développement durable se réunit en moyenne toutes les six semaines en assemblée plénière. En vue de mieux remplir ses missions, le CSDD a décidé d'organiser ses travaux dans le cadre de groupes de travail.

Le CSDD s'est doté d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat du CSDD est assuré par des fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Ses membres

Le CSDD est composé de 15 personnalités issues des divers secteurs de la société luxembourgeoise choisies en référence de leurs connaissances, de leur compétence et de leur engagement dans la société. (art.1 du règlement grand-ducal du 14 juillet 2005)

Ces personnalités ne sont donc pas membres du CSDD en tant que représentants d'une organisation ou association, mais en tant que personne privée et doivent agir en toute indépendance. Il n'y a pas de membre avec un mandat politique national.

Le mandat de certains membres du CSDD étant venu à terme fin 2019, le Gouvernement a approuvé lors de son conseil du 22 avril 2020, les propositions de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Carole Dieschbourg pour renouveler partiellement le « Nohaltegkeetsrot ».

Les travaux du Conseil ont ainsi pu démarrer en mai 2020.

La composition est la suivante :

Monsieur Romain Poulles, président

Madame Claudine Lorang, vice-présidente

Monsieur Norry Schneider, vice-président



Monsieur Georges Bock,
Madame Gaby Damjanovic,
Madame Christina Ehlert,
Monsieur Marc Elvinger,
Madame Véronique Faber,
Monsieur Patrick Losch,
Monsieur Claude Muller,
Madame Hedda Pahlson-Moller,
Monsieur Jacques Pir,
Madame Rachel Reckinger
Madame Andrea Rumpf,
Madame Christianne Wickler.

Organisation des travaux

Le Conseil supérieur pour le développement durable se dote d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

En vue de mieux remplir ses missions, le Conseil supérieur pour le développement durable a institué pour l'année 2020 des groupes de travail.

Les groupes de travail mis en place pour les travaux au cours de l'année 2020 :

4 groupes de travail permanents

- Education, générations futures et équité sociale
- Food, Wood, Biodiversité et Agriculture
- PIB, PIBien-être, croissance, empreinte écologique, Handprint
-
- Finance durable et fiscalité durable

2 thèmes ponctuels

- Impact environnemental de certaines subventions
- Digitalisation ≠ Dématérialisation



L'organisation des réunions des groupes de travail se fait en fonction des besoins du groupe de travail.

Réunions

Au cours des années 2020, le Conseil supérieur pour le développement durable s'est réuni en plénières aux dates suivantes :

- 26 mai 2020
- 24 juin 2020
- 16 juillet 2020
- 11 septembre 2020
- 26 octobre 2020
- 24 novembre 2020
- 16 décembre 2020

Echanges de vues

Conseil de Gouvernement du 30 octobre 2020

Lors d'un échange de vues en date du 2 octobre 2019 avec le Premier Ministre et la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, il avait été proposé au Conseil qu'il soit reçu deux fois par an au Conseil de Gouvernement et les avis du Conseil puissent être intégrés dans le processus législatif.

Lors de l'échange de vues avec les membres du Gouvernement du 30 octobre, le Conseil a présenté ses travaux ; notamment ceux relatifs au calcul de l'empreinte écologique, de la définition de principes de l'économie circulaire et au projet de loi relatif à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles.

Par ailleurs, les différents groupes de travail ont été présentés avec le contenu de leurs travaux. Les ministres de l'Environnement, de l'Economie, des Finances et de la Digitalisation ont exprimé leur volonté de collaborer, respectivement de poursuivre leur collaboration avec le Conseil.

Entrevue avec le député François Benoy

Lors d'un échange de vues du 12 novembre 2020 avec le député François Benoy en sa qualité de rapporteur du budget 2021, les sujets suivants ont été discutés :

- Fonctionnement du Conseil supérieur pour un développement durable
- Taxe carbone
- Réforme fiscale
- Check durabilité
- Empreinte écologique



- Projet de loi relatif à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles
- Finance durable
- Logement
- Finances publiques

Echanges de vues avec des ministres

Suite aux travaux relatifs à l'empreinte écologique, le Conseil a réfléchi au lancement d'un processus collaboratif avec les parties prenantes de l'économie, du secteur social et de la politique afin d'interpréter collectivement les résultats de l'étude et de déterminer les pistes d'action qui en découlent.

Le Conseil a voulu échanger sur ses sujets avec M. Franz Fayot, ministre de l'Economie (30 novembre 2020), M. Claude Turmes, ministre de l'Energie et de l'Aménagement du territoire (3 décembre 2020) et Mme Carole Dieschbourg, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (15 décembre 2020).

Prises de position et avis

Prise de position sur la réponse à la crise Covid-19 (11 mai 2020)

Dans le cadre de la collaboration au niveau européen, le Conseil a collaboré à une prise de position européenne relative aux réactions des autorités européennes à la crise suite à la pandémie Covid-19. Dans le cadre de la Journée de l'Europe du 9 mai, le Conseil s'est joint ainsi à l'initiative de l'EEAC, un réseau qui rassemble des organes consultatifs, pour se joindre au consensus sur le fait que la pandémie renforce la nécessité de poursuivre activement la mise en œuvre du Pacte Vert pour l'Europe (European Green Deal) et l'Agenda 2030.

Par cette prise de position publiée le 11 mai, le Conseil a tenu à souligner qu'aucun pays ne pourra sortir seul de cette crise. Face à une situation sans précédent dans l'histoire récente, la créativité de la réponse doit correspondre à la nature unique de la crise – et l'ampleur de la réponse doit correspondre à son échelle. Le Conseil est convaincu que la relance suite à cette crise nécessite des actions urgentes, mais présente aussi des opportunités.

Le Conseil a ainsi adressé cette prise de position au Gouvernement du Luxembourg avec des recommandations pour tirer les leçons de et répliquer à la crise de Covid-19 et ses conséquences et de poursuivre les politiques nationales pour assurer une relance verte de l'économie et une « transition juste ».

Le Conseil est convaincu que dans le cadre d'une relance verte, l'activité économique devra être stimulée de manière à accélérer la transition vers des économies résilientes et neutres en termes de climat et respectueuses de la nature et de ses ressources. La mise en place du Plan Climat Energie devra ainsi être accélérée et le Plan national pour un développement



durable devra être mis en œuvre.

Il s'agit d'agir au plus vite et dans la perspective du principe de l'Agenda 2030 de « ne laisser personne de côté ». Les plans de réponse et de relance doivent accorder une plus grande attention à la réalisation d'une « transition juste » que lors des réponses suite à la crise financière et économique de 2008-2009.

Le Conseil tient aussi à souligner l'importance de l'engagement de chaque acteur de notre société et fait un appel à cet effet, afin de pouvoir avancer à cet égard. Constatant que le terme « résilience » est actuellement utilisé de manière exponentielle et afin d'éviter qu'il en soit « abusé » ou mal-utilisé, le Conseil supérieur pour un développement durable estime que la résilience doit être pensée comme la capacité de questionner les limites d'un système, comme une manière d'évaluer la réponse à un choc. Elle représente de ce fait aussi une opportunité pour envisager le changement, pour améliorer une situation.

Earth Overshoot Day – publication du rapport IBLA & synthèse (FR/DE/EN) (22 août 2020)

Après avoir publié des rapports relatifs à l'empreinte écologique du Luxembourg en 2010 et en 2013, le Conseil a voulu renouveler ce calcul pour l'année 2020.

Le Jour du dépassement est la date à laquelle la consommation de ressources naturelles de l'humanité dépasse les quantités que la Terre peut lui fournir durablement tout en les régénérant chaque année.

En 2020, exceptionnellement, avec le 22 août, le Jour du Dépassement de la Terre tombe plus tard que les années précédentes (il se situait au 29 juillet en 2019), ce qui est dû au recul temporaire des émissions de CO₂ dans le monde entier (provoqué par la pandémie de Covid-19).

Cette date est calculée chaque année par le Global Footprint Network et met en lumière les limites écologiques de notre planète. Selon les estimations du Global Footprint Network, le Jour du dépassement 2020 pour le Luxembourg est tombé au 16 février.

En d'autres termes, si l'ensemble de la population mondiale consommait autant de ressources que le Luxembourg, les ressources régénérables disponibles pour une année entière auraient déjà été consommées à cette date. Si l'humanité consommait comme le Luxembourg, il lui faudrait actuellement huit planètes Terre pour que cette consommation soit durable. À partir de la mi-février, selon ces estimations, la population de notre pays vit donc aux frais des générations futures et des habitants des pays du Sud, qui consomment nettement moins, mais qui sont nettement plus touchés par les conséquences du changement climatique et de la dégradation environnementale.

À côté du rapport scientifique élaboré par l'Institut de recherche IBLA, le Conseil a également élaboré une publication plus grand public donnant des explications sur l'empreinte écologique et son calcul, ainsi que l'empreinte écologique du Luxembourg. Cette publication est disponible en français, allemand et anglais.



Alimentation et agriculture

Lors de discussions en séances plénières, il y a unanimité quant au fait que le Conseil devrait contribuer à l'élaboration d'une vision pour une agriculture durable au Luxembourg, il a cependant été constaté qu'il n'y a pas consensus sur la signification du concept pour le Luxembourg. L'élaboration d'une position commune au sujet du concept d'une agriculture durable pour le Luxembourg serait à mettre à l'ordre du jour des prochains travaux, notamment en vue de soutenir et d'accompagner la création du Food Policy Council par la co-organisation d'une conférence.

Présentation des résultats issus d'un processus de co-travail « Economie circulaire »

Le Conseil a organisé deux ateliers de travail (novembre et décembre 2019) dans le cadre d'un processus de co-travail sur la définition et les grands principes partagés d'une économie circulaire pour le Luxembourg. Les participants à ces ateliers de travail ont été des représentants d'instituts de recherche, du secteur privé et des administrations publiques.

L'objectif est de disposer d'une définition commune et d'établir des principes autour desquels s'orientent la mise en œuvre de la définition de l'économie circulaire au Luxembourg.

En 2020, les résultats de ce co-travail ont été formalisés dans un rapport et ont été discutés avec les ministres de l'Energie, de l'Environnement et de l'Economie, notamment en vue d'une intégration de ces principes dans la stratégie nationale relative à une économie circulaire.

Conférence

Le 6 juin 2020, le président du Conseil a participé à un séminaire organisé par l'observatoire de la compétitivité sur invitation de M. Franz Fayot, ministre de l'Economie.

Ensemble avec d'autres représentants d'institutions ou associations - telles que la Chambre des salariés, la Fondation Idea, le Mouvement écologique, la Fedil, la Chambre de Commerce, le Liser et la Solep - le Nohaltegkeetsrot a échangé sur la situation du Luxembourg suite à la crise économique liée au Covid-19 et sur les différents points de vue quant aux leçons à tirer de cette crise.

Le Conseil a été invité notamment en raison de sa prise de position « Répliquer au Covid-19 : renforcer la résilience sociale, économique et environnementale ».

Activités au niveau européen

Le Conseil supérieur pour un développement durable est membre de l' « European Environment and Sustainable Development Advisory Councils » (EEAC).



EEAC est un réseau d'organismes consultatifs constitués par des gouvernements nationaux ou régionaux. Les membres de l'EEAC ont en commun de soumettre à leurs gouvernements respectifs et aux parlements des avis en lien avec l'environnement et le développement durable.

Quatorze organismes consultatifs de onze pays et régions d'Europe sont membres du réseau EEAC. Avec des représentants du milieu universitaire, de la société civile, du secteur privé et des organismes publics, le réseau EEAC rassemble des experts disposant de grandes expérience et d'importantes compétences produisant des conseils indépendants.

Améliorer le transport ferroviaire international pour les passagers (3 juillet 2020)

Le Conseil a élaboré ensemble avec les conseils de développement durable des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Allemagne une prise de position en vue d'améliorer le transport ferroviaire international pour les passagers. Cette prise de position a été adressée le 1er juillet 2020 à la Commissaire européenne du Transport Madame Adina Vălean.

Les conseils des quatre pays européens limitrophes estiment en effet nécessaire d'améliorer les déplacements internationaux des voyageurs par chemin de fer, en vue de contribuer aux objectifs environnementaux de l'UE, d'améliorer la compétitivité économique des agglomérations et de stimuler le tourisme durable.

Les conseils invitent ainsi la Commission européenne à saisir l'occasion de la relance post-Covid-19 pour dynamiser le transport ferroviaire international de voyageurs et proposent des recommandations concrètes pour améliorer la coopération internationale, ainsi que les informations et les droits des passagers.

Cette prise de position a également été adressée au ministre des Transports M. François Bausch.

